



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 14 décembre 2021

N°2021/60 : REVISION DES LOYERS ET AUTRES TARIFS

L'an deux mille vingt et un le 14 décembre à 20H00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Trilport, se sont réunis salle Saint-Exupéry, sur une convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 8 décembre 2021

Etaient présents : 19

Mesdames, messieurs Jean-Michel MORER, Michel EBERHART, Françoise VASSELON, Joaquim DA CRUZ, Gérard MORAUX, Annick PANE, Manuel MEZE, Laure SEVAT, Carole CARDOSO, Séverine HEBERT, Jocelyne SERDOS, Francine BERTHAUX, Stide MARQUEZ, Azdine RAMDAN, Ange AMBROSIO, Myriam LAVOINE, Eric KRAEMER, Sébastien LASCOURREGES (arrivé à 20h18), Denise GONON

Pouvoirs : 6

Madame Birgit SCHRUFER à madame Séverine HEBERT, madame Cécile LAROYE à madame Carole CARDOSO, madame Tiphaine TOPKAN et madame Nadège ABBADIE à monsieur Eric KRAEMER, madame Iphigénie ANGBAULT à madame Denise GONON, monsieur Camille FASSI à monsieur Michel EBERHART

Absents excusés : 4

Mesdames messieurs Fathia BEN MABROUK, Geneviève CAIN, Emmanuel FONKING, Bernard LEJEUNE

M. Michel EBERHART a été élu secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29,

VU l'avis de la commission services aux citoyens, administration générale, finances et intercommunalité du 2 décembre 2021,

APRES en avoir délibéré

A L'UNANIMITE

DECIDE la mise en place des nouveaux tarifs, supérieurs à 5%, ci-dessous à compter du **1^{er} janvier 2022**.

MARCHE DE NOEL

- (10.00€) **15 €** uniquement pour un emplacement (3 x 3 m) sur les deux jours,
 - (30.00€) **35 €** pour l'emplacement, la mise à disposition par la mairie d'une tente d'exposition (3 x 3m) et de matériel (tables, chaises et grilles d'exposition) sur les deux jours. De plus, il sera demandé un chèque de caution de 30 €.

LOCATION DE SALLES en euros

SALLES	Tranches Horaires	Trilportais	Extérieurs à Trilport	Cautions
Salle des fêtes 180 personnes	Jour de semaine tarif horaire	21	42	1500
	Jour de semaine de 9h00 le matin à 9h00 le lendemain	305	555	
	Du samedi 9h au lundi 9h	475	895	
Cuisine		155	310	
Mini-club 80 personnes	Jour de semaine tarif horaire	16	32	1000
	Samedi 14h à 20h	85	170	
	Samedi ou dimanche 9h à 20h	125	250	
Vaisselle		100	200	200

Caution ménage OBLIGATOIRE				80
---	--	--	--	----

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Document déposé à la Sous-Préfecture de MEAUX
Le 16 DEC. 2021
Publié le 16 DEC. 2021
ACTE RENDU EXECUTOIRE
Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,



Jean-Michel MORER

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Meaux dans un délai de 2 mois à compter de son caractère exécutoire.

Accusé de réception en préfecture
077-217704758-20211214-2021-80DEL-DE
Date de télétransmission : 16/12/2021
Date de réception préfecture : 16/12/2021